

Le Comité syndical s'est réuni en séance publique en présentiel à la salle communale à SUHESCUN, le vendredi 12 décembre 2025 à neuf heures, sur invitation en date du 04 décembre 2025, adressée par Monsieur Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE, Président du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque, et affichée le 04 décembre 2025.

Etaient présents :

Collège Région Nouvelle-Aquitaine : Andde Sainte-Marie.

Collège Département des Pyrénées-Atlantiques : Jean-Pierre MIRANDE.

Collège Territoire :

- Communauté d'Agglomération Pays Basque : Martin ARHANCET, Antton CURUTCHARRY représenté par JOSEBA ERREMUNDEGUY (départ pendant l'OJ 2), Solange DEMARCQ-EGUIGUREN (et son suppléant Bruno CARRERE (départ pendant l'OJ 2)), Pierre ETCHEBER, Patrick ETCHEGARAY, Sébastien JHIDOY (arrivé à l'OJ 2 et départ à l'OJ 3), Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE, Daniel OLÇOMENDY représenté par Isabelle PARGADE (départ pendant l'OJ 2), Michel SETOAIN ;
- Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri : Joseph Michel BIDART, Alain OÇAFRAIN ;
- Commission Syndicale du Pays de Cize : Henry INCHAUSPE (départ à l'OJ 3), Pascal GUEÇAIMBURU ;
- Commission Syndicale de la Vallée d'Oztibarre : Xavier GARAT , Dominique POYDESSUS ;
- Commission Syndicale du Pays de Soule : Jacques BARREIX, Benoit TAUZIN ;
- Commission Syndicale du Bois de Mixe : Gabriel BELLEAU (arrivé pendant l'OJ 2).

Excusés ou Absents :

Emilie DUTOYA (Région Nouvelle-Aquitaine), Bénédicte LUBERRIAGA (Département des Pyrénées-Atlantiques), Hervé DAMESTOY (Communauté d'Agglomération Pays Basque).

Ont donné pouvoir :

Collège Région Nouvelle-Aquitaine : Emilie DUTOYA à Andde Sainte-Marie

Collège Territoire :

Communauté d'Agglomération Pays Basque : Hervé DAMESTOY à Michel SETOAIN

Secrétaire de séance : M. Fabien ESCALIERE

ORDRE DU JOUR

OJ N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du Comité syndical du 10 octobre 2025 **(soumis à délibération)**

OJ N° 2 : Décisions du Bureau syndical **(information)**

OJ N° 3 : Débat d'orientations budgétaires 2026 **(soumis à délibération)**

OJ N° 4 : Sollicitation de subventions pour l'action « Montagne, Respect ! » 2026 **(soumis à délibération)**

OJ N° 5 : Vote de la Charte et ses annexes **(soumis à délibération)**

OJ N° 6 : Points divers **(information et débat)**

Propos introductifs :

Le Président ouvre la séance à 9h15 et remercie la présence des élus.

Le Président excuse Madame Marie-Ange THEBAUT.

Après lecture des procurations et des suppléances, le Vice-Président remercie les membres associés présents pour leur participation à ce Comité syndical : ONF, CNPF, CDPB, EHLG, Fédération 64 des AFP/GP, SCoT Pays Basque Seignanx. Le Vice-Président informe que la Chambre d'agriculture 64 a eu un contre temps de dernière minute et l'excuse.

Le quorum est attesté par le Président.

Le Président propose de modifier l'ordre des points à l'ordre du jour pour libérer certains élus ayant d'autres engagements.

Le Comité syndical approuve cette proposition. L'ordre des points de la séance sera le suivant :

- OJ N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du Comité syndical du 10 octobre 2025 **(soumis à délibération)**
- OJ N° 2 : Vote de la Charte et ses annexes **(soumis à délibération)**
- OJ N° 3 : Décisions du Bureau syndical **(information)**
- OJ N° 4 : Débat d'orientations budgétaires 2026 **(soumis à délibération)**
- OJ N° 5 : Sollicitation de subventions pour l'action « Montagne, Respect ! » 2026 **(soumis à délibération)**
- OJ N° 6 : Points divers **(information et débat)**

OJ N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du Comité syndical du 10 octobre 2025
(soumis à délibération)

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 10 octobre 2025.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du 10 octobre 2025 ci annexé.

La délibération n° 2025-14 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 20 (soit 145 voix)

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

9 h 30 : Arrivée de M. Sébastien IHIDOY

OJ N° 2 : Adoption du projet de Charte du Parc Naturel Régional Montagne Basque (soumis à délibération)

Il est rappelé très synthétiquement les composantes d'une Charte (Cf. *OJ 1_Procès verbal CS du 12.12.2025_annexe*). Puis le Président et le Vice-Président invitent à tour de rôle les élus à s'exprimer sur les thématiques qui composent le projet opérationnel de la Charte en lien avec les 4 axes.

AXE 1 : PROTEGER ET TRANSMETTRE LES ACTIVITES MERES (AGRICULTURE, SYLVICULTURE, CHASSE) GARANTES DE LA MOSAÏQUE PAYSAGERE DE LA MONTAGNE BASQUE

- Agriculture et pastoralisme

Jacques BARREIX expose ce qui suit : Du chemin a été fait pour expliquer cette démarche. On a conscience du changement climatique. Il faudra un peu de temps. Cette v1 de la charte qui sera demandée à être retouchée, modifiée après l'avis des instances nationales, devra tenir compte du rôle prépondérant du pastoralisme, de l'agriculture dans notre montagne et de l'importance de leur maintien. Je parle au nom des agriculteurs et confrères des Commissions Syndicales qui ont mené un gros travail de réunion dans l'élaboration de cette charte.

Francis POINEAU et Patrick ETCHEGARAY sont invités à prendre la parole.

Discussion :

Francis POINEAU (EHLG) : au regard du texte envoyé et en s'y plongeant dedans, il me semblait important au niveau de l'introduction que la présentation de la Montagne Basque ne soit pas noyée dans des chiffres à l'échelle des Pyrénées. Commencer par l'échelle locale. Il est mentionné une « Orientation dominante », on parle de vache laitière mais ce n'est plus dominant. Surpris de voir quelques chiffres à la marge. 90% des exploitations en élevage sur 3000. Implication dans les productions végétales à ne pas oublier. L'utilisation des fougères pour les

litières ça a tendance à diminuer. Renouveler le défi du renouvellement générationnel des exploitations en lien avec la pyramide des âges vieillissante. Les Commissions Syndicales encouragent la pratique de la transhumance. Il faut tenir compte du phénomène de l'évolution de la PAC qui fait bouger les choses. Accompagner la diversification des productions et la complémentarité des fermes entre elles. Il y a plus de 250 cayolars en montagne, 40/50 qui font du fromage d'estive, cela représente un vrai potentiel. Comment encourager des produits phares qui ramènent de l'économie ? C'est un vrai potentiel à ne pas négliger.

Patrick ETCHEGARAY (CAPB, ancien élu Chambre d'agriculture) : je n'avais pas prévu d'intervenir. Cette charte v1 je n'ai pas tout lu. Maider LAPHITZ va faire remonter des remarques. Ce qui est sûr, c'est la priorité pour l'agriculture, à l'élevage, à la transhumance, au pastoralisme. On fera attention au maintien des pratiques : écobuage et au chapitre de la prédation. Ici on ne pourra pas vivre avec le loup. Au Pays basque, les troupeaux sont dehors quasiment toute l'année. Ce doit être écrit comme il faut.

Stéphan MAURY (CDPB) : je suis référent loup pour le Pays Basque. Je serai chargé de faire les prélèvements, le suivi génétique, et faire le lien entre éleveurs, les services de l'Etat, etc. Il ne faudra pas hésiter à m'appeler.

Patrick ETCHEGARAY (CAPB, ancien élu Chambre d'agriculture) : on sait que le loup va passer, il a été vu à Lantabat, Bardos, La Rhune, Urt. Il ne faut pas qu'il s'implante.

Battit LABORDE (Président du Syndicat de préfiguration du PNR) : Je reviens sur l'orientation dominante vache laitière, c'est cohérent à développer. On avait fait un voyage d'étude, avec une halte autour de la vache nantaise. C'est une approche comme pour la brebis laitière avec une saisonnalité. Les générations avant les nôtres avaient organisé ça. Ça vaut le coup de regarder certains territoires.

Xabi GARAT (Syndic de la CSVO) : je suis d'accord avec ce que dit Battit. L'an dernier un éleveur en vaches laitières s'est installé à Garazi Baigorri pour faire du fromage en haut. Il y en a et il y en aura encore.

Francis POINEAU (EHLG) : ne pas déformer mes propos. La vache laitière n'est plus une production dominante.

Sébastien IHIDOY (CAPB) : l'agriculture et le pastoralisme sont forts en nombre mais il faut mettre l'accent aussi sur la fragilité. On l'a entendu, il y a la même perte qu'ailleurs avec 20 ans de retard. La fragilité est présente.

Battit LABORDE (Président du Syndicat de préfiguration du PNR) : L'agriculture est encore forte. Sujet très important du PNR, pour les élus et pour nos jeunes.

Francis POINEAU (EHLG) : il y a des projets avec la problématique de l'agrivoltaïsme. Position assez claire à avoir. Paysage verdoyant qui peut devenir bleu cristal. Ligne de conduite à tenir.

Patrick ETCHEGARAY (CAPB) : je confirme ce qu'a dit Francis. On parle d'agrivoltaïsme en complément de revenu.

- Forêt

Fabien ESCALIERE (ONF) expose ce qui suit : ce que l'on a fait ressortir dans le groupe technique c'est l'important travail à mener sur la forêt privée qui est morcelée. Il faut appuyer le travail du CNPF. Il y a aussi l'impact du changement climatique sur la forêt. Ces propos sont appuyés par

Jacquelin DE VAZELHES du CNPF sur la nécessité de développer les documents de gestion durable pour organiser la filière et créer des débouchés qui n'existent pas aujourd'hui mais qui ont existé sur le territoire par le passé.

Discussion :

- Paysage

Michel SETOIN expose ce qui suit : les paysages de la Montagne Basque sont des paysages de moyenne montagne avec trois étages altitudinaux valorisés par les activités humaines (agriculture, pastoralisme, sylviculture, habitats, logements, etc.) :

- Les fonds de vallées avec les sièges d'exploitation,
- La zone intermédiaire (qui est en train de se refermer avec le recul du pastoralisme, présence des bordes),
- Les estives, pays de la transhumance avec les cayolars, les troupeaux, etc.

Les paysages sont donc le résultat de l'interaction d'activités humaines avec des éléments naturels (cours d'eau, rivières, géologie, grottes, falaises, etc.). Les changements climatiques vont également faire évoluer les paysages de la Montagne Basque. Le paysage est donc une véritable ressource pour l'attractivité du territoire (randonnée, trail, etc.). On observe certains problèmes de cohabitation aussi. Les paysages doivent donc être préservés et leurs spécificités prises en compte dans les projets d'aménagement.

Le PNR travaillera à :

- Sensibiliser les acteurs sur la montagne basque et le rôle des pratiques humaines dans le paysage ;
- Porter des études pour poursuivre la connaissance sur les bordes, les cayolars, les savoir-faire, les vestiges archéologiques, en travaillant avec des experts (locaux, scientifiques, etc.) ;
- Porter des études sur l'impact du changement climatique sur les paysages ;
- Travailler avec la CAPB sur l'intégration des aménagements urbains et des énergies renouvelables dans le paysage.

Discussion :

AXE 2 : PROTÉGER LES ECOSYSTÈMES ET LES RESSOURCES NATURELLES NOTAMMENT CELLES FAÇONNÉES PAR LES ACTIVITÉS HUMAINES

- Biodiversité

Xabi GARAT expose ce qui suit : ce n'est pas facile pour nous [*paysans*] de parler de biodiversité. C'est un mot qui peut nous faire peur. La biodiversité en Montagne Basque, elle est très riche. On s'en rend compte quand on quitte la voiture. Si elle est riche, c'est grâce à l'élevage, à la transhumance, aux pratiques. Il y a des pratiques à encadrer, à garder et à transmettre. En complément, Benoît TAUZIN précise qu'on parle d'un territoire d'élevage : "c'est ce qui fait qu'il y a autant de prairies, de milieux ouverts. Sur d'autres territoires fermés ou en monoculture, la biodiversité disparaît. En Montagne Basque, pour le moment il y a une complémentarité entre les différentes agricultures. Il faut que ce PNR soit un outil qui permette de garder les choses vivantes

et ne pas laisser disparaître ce qui a été fait par les anciens et qui fait que notre paysage est aussi beau, aussi vert”.

Discussion :

Stéphan MAURY (CDPB) : cela fait 25 ans que je travaille sur la biodiversité. « Je suis aux anges ». On fait le lien au tourisme : ce qu'il faut protéger, ce sont les éleveurs du territoire, garant de la biodiversité. Toutes les grandes espèces sont en lien : le vautour, le percnoptère, le gypaète. Juste un constat : déclin de la petite faune (ex : bouvreuil). Beaucoup de haies disparaissent. Travail à faire sur le bocage. Rien à dire sur l'écobuage. Il n'y a pas tant un impact négatif sur la biodiversité. Il faut que ce soit bien fait. Sur un autre sujet, dans les analyses sur la faune sauvage, on trouve des métaux lourds, du plomb, des pesticides. On est tous responsables avec nos voitures. Et il y a la question de la résistance aux antibiotiques. 10% des vautours sont résistants.

Solange DEMARCQ EGUIGUREN (CAPB) : je m'inscris dans ce discours avec une richesse de la biodiversité, une agriculture vertueuse. J'ajoute un point de vigilance, un accent spécifique sur le lien biodiversité/humain mais il ne faut pas oublier la biodiversité habituelle générale, la petite biodiversité que l'on retrouve partout et qu'il ne faut pas mettre de côté. Articuler avec nos politiques : la stratégie biodiversité de la CAPB sera votée fin janvier 2026 et les différents autres programmes de biodiversité existants. Vigilance particulière sur les zones humides. Le travail de sensibilisation doit se poursuivre. Nous ne prenons pas la mesure de ces écosystèmes en montagne. Tout ce que j'ai entendu ici on le valide, c'est ce que nous vivons dans nos montagnes qui donne une diversité. Ne pas avoir peur du mot. Il y a des pratiques différentes, une multiplicité qui donne une diversité. L'aspect culturel de nos pratiques est à mettre en avant. C'est comme ça qu'on conservera la biodiversité.

Battit LABORDE (Président du Syndicat de préfiguration du PNR) : on n'a pas peur de la biodiversité, on est tous là autour de la table.

Fabien ESCALIERE (ONF) : le lien forêt biodiversité fait un peu polémique. La forêt a traité l'angle biodiversité. La biodiversité a traité l'angle forêt. En forêt, la biodiversité est plus forte là où il n'y a pas d'intervention humaine. Développer des plans de gestion ça peut faire peur. Développer l'exploitation. Tout l'enjeu des plans de gestion et d'aménagement c'est de trouver les bons équilibres : on protège tel endroit, on exploite tel autre endroit de façon intelligente et réfléchie.

Francis POINEAU (EHLG) : A EHLG, on contribue avec quelques-uns avec du temps dédié sur l'agroforesterie : arbres, entretien des parcelles pour les animaux, programmes de plantations. Ça contribue au maintien de la biodiversité à notre échelle.

- Ressource en eau

Dominique POYDESSUS expose ce qui suit : le territoire de la Montagne Basque abrite le départ d'une majorité des sources qui permettent la vie et les différents usages sur tout le territoire. Nous sommes tous conscients de la nécessité de réfléchir autrement à la préservation de l'eau. Nous devons d'abord veiller à partager la ressource en travaillant collectivement pour adapter les consommations dans tous les domaines. Le PNR est le lieu idéal de concertation pour réunir toutes les structures et usagers afin de proposer des solutions quant à la raréfaction de la ressource. Le PNR proposera des expérimentations visant l'amélioration de la qualité des cours d'eau grâce à des moyens innovants de traitements des eaux.

Discussion :

Battit LABORDE (Président du syndicat de préfiguration du PNR) : l'eau est un vrai sujet, ça alimente tous les autres sujets. L'eau alimente le territoire de montagne et les vivants. Au SCoT, on en discute aussi. Quelle capacité d'accueil du territoire ? Il y aura des questions sensibles. Capacité en adéquation avec la ressource et la capacité à épurer. Dans le PNR : niveau à approfondir, assez innovant.

Dominique POYDESSUS (CSVO) : la question du stockage est importante aussi.

Isabelle PARGADE (CAPB) : la qualité de l'eau, les pesticides à côté de captages, raisons sanitaires, c'est un sujet de santé publique.

Stéphan MAURY (CDPB) : le botulisme, il y en a de plus en plus. Avec les eaux qui se réchauffent, la bactérie augmente.

Isabelle PARGADE (CAPB) : est-ce qu'on peut faire des forages ?

- Energie

Pierre ETCHEBER expose ce qui suit : ce travail s'inscrit dans un cadre plus large à l'échelle Pays basque avec des documents socles existants comme le Plan climat Pays Basque et à venir avec l'élaboration du Schéma directeurs des Energies porté par la CAPB. Pour réussir la transition énergétique de notre territoire, le déploiement d'un mix énergétique avec plusieurs énergies renouvelables (ENR) est nécessaire, on ne pourra pas miser que sur un type d'ENR. La production et la consommation d'énergies fossiles entraînent des émissions de gazs à effet de serre qui contribuent à accentuer les effets du changement climatique. Il faudra aussi porter les spécificités de ce territoire de montagne en lien avec l'hydroélectricité, le déploiement de la filière bois énergie et veiller au déploiement de certaines ENR : les panneaux photovoltaïques au sol, les cultures végétales et la méthanisation, étudier les potentiels éoliens. Une réunion dédiée en novembre 2025 pour le Comité syndical a permis de discuter ces sujets-là. Le PNR travaillera ainsi en collaboration étroite avec la CAPB sur ce sujet :

- Pour relayer, porter à connaissance dans les communes de montagne les dispositifs existants d'accompagnement sur la performance énergétique de l'habitat (la meilleure économie étant de ne pas consommer, être plus sobre) ;
- Veiller au développement des énergies renouvelables dans le respect des patrimoines (naturels, culturels, paysagers) de la Montagne Basque.

Discussion :

Solange DEMARCQ EGUIGUREN (CAPB) : il est important de rappeler que le fait de mettre en place un PNR ne nous isole pas de ce qui se fait en supra. Garder la vigilance pour le niveau montagne, c'est déjà présent et prévu au PCAET en l'appliquant à l'échelle montagne. Ce n'est pas le cheval de bataille uniquement du PNR. Ne pas se sentir seuls pour faire face à ces sujets.

AXE 3 : RENFORCER LA VITALITE ECONOMIQUE ET CULTURELLE DE LA MONTAGNE BASQUE

- Artisanat / commerces / services

Battit LABORDE expose ce qui suit : on a tenu souvent à en parler, l'artisanat, c'est un savoir-faire. On a tous des voisins ou beaucoup de nos enfants qui sont dans le bâtiment. Pas besoin d'aller chez des grands groupes de matériaux, la transmission, la main d'œuvre sont issues de ce territoire. C'est très important car on est un territoire connu pour son architecture, il faut qu'on prenne ce travail à cœur pour pouvoir transmettre que ça soit en maçonnerie, les murs en pierre, etc. Le commerce c'est la vie du village, la lumière qui rassure dans le village : café, bistro, épicerie. Il faut être vigilant, il faut qu'il puisse gagner quatre sous, ça se défend entre tous, il faut trouver la personne, se donner les moyens d'aller consommer chez lui.

Discussion : /

- Tourisme

Pepela MIRANDE expose ce qui suit : le tourisme est une activité très importante dans la Montagne Basque. Sans entretien de l'espace pas de tourisme. Le tourisme doit être respectueux du territoire. Le PNR doit permettre d'intégrer les dispositifs existants. Il y a des degrés d'importance, on doit s'adapter, favoriser et atteindre cet équilibre territorial, on a besoin d'une cohabitation parfaite. Dans l'histoire, c'est cette cohabitation qui a créé la volonté d'un PNR.

Discussion : /

10 h 10 : Départ de M. Bruno CARRERE, Mme Isabelle PARGADE, M. Joseba ERREMUNDEGUY et arrivée de M. Gabriel BELLEAU

- Culture

Andde SAINTE MARIE expose ce qui suit : Les habitants de ce territoire sont attachés à la terre, à la transmission de l'Euskara et des savoirs faire, à des pratiques culturelles vivantes et dynamiques (pastorales, cavalcades, mascarades, festivals, etc.). *Euskara lurralde honen zimendua da, lokarri azkarrena. Bai mendialdean bai hirigunetan, hori diote herritaren gehiengo handi batek.* La place des habitants est ancrée au cœur de cette dynamique culturelle. La culture n'est pas fossilisée, ailleurs peut être, ici la culture n'est pas morte, ce n'est pas une pièce du musée, elle est vécue au quotidien. Il y a un enjeu de transmission de ces valeurs. *Behar dugu komunikatu, PNR honen triptikoa : gizakia, ingurumena eta kultura.* Le PNR pourra communiquer sur les événements culturels, engager des études sur les toponymies (basque, gascon, espagnol), recueillir, porter à connaissance et transmettre des pratiques et savoir-faire oraux et immatériels, porter des études visant la connaissance des marqueurs altitudinaux (bordes, cayolars, vestiges archéologiques, etc.).

Discussion :

Francis POINEAU (EHLG) : il y a un point important à souligner dans la culture ici, c'est l'Etxe.

Battit LABORDE (Président du Syndicat de préfiguration du PNR) : le sport aussi avec la pelote. Et le mus.

AXE 4 : POURSUIVRE LE « FAIRE ET LE VIVRE ENSEMBLE » AFIN DE GARANTIR L'AVENIR DE LA MONTAGNE BASQUE EN COOPERATION AVEC SES VOISINS

- Le collectif

Mattin ARHANCET expose ce qui suit : le travail en commun se retrouve dans tous les axes de la Charte. C'est l'ADN du PNR, venu des démarches Leader qu'il y a eu avant. Le travail collectif est aussi mené avant et toujours dans les Commission Syndicales, les AFP/GP. Les démarches de concertation qu'on a eues avec des acteurs différents peuvent parfois être divergentes. On est amenés à chercher des initiatives raisonnées et raisonnables. On arrive avec un a priori, on discute et on essaie de trouver une voie qui va dans le sens des acteurs du territoire. Des initiatives innovantes qui font vivre et émerger le territoire. Toute notre spécificité tourne autour de ce travail collectif et de cette volonté d'échanger de faire évoluer nos points de vues.

Dans les thématiques précédentes, il y a la biodiversité. Quand on me parle de protection, en tant que paysan, je dis qu'on protège, et qu'on a des choses à apprendre, à connaître, à appréhender par rapport aux évolutions techniques. On a besoin de connaître, d'échanger pour adapter nos pratiques. C'est aussi ça qui va être un rôle principal du PNR.

Être aussi à l'écoute des jeunes qui sont l'avenir et faire en sorte qu'ils s'impliquent. *"On leur emprunte le territoire, on ne leur transmet pas"*. Je pense que nos prédécesseurs avaient ça en tête, je prends en compte les exploitations, considérées avec le droit d'ainesse, la nécessité d'avoir quelqu'un qui garde et fasse vivre l'Etxe. On continue à faire développer cette philosophie : il y a beaucoup d'originalité à faire connaître et il faut continuer à être innovant et surtout vivant.

Le collectif c'est une volonté transversale et fondamentale pour tous les axes de la Charte.

Discussion :

Francis POINEAU (EHLG) : on est confrontés à une société qui cultive l'individualisme en opposition à l'intérêt collectif. On doit faire attention à des tentatives contre l'intérêt général dans le PNR.

Le Président demande s'il y a d'autres remarques en lien avec les thématiques de la Charte.

Discussion :

Stéphan MAURY (CDPB) : On a tout à gagner à travailler ensemble. Certaines associations environnementales, régies par des associations citoyennes qui ont une visibilité sur les réseaux, les médias, une très bonne communication, peuvent faire du mal. On a tous à apprendre de chacun, à être autour d'une table ensemble. Le PNR est un bon lieu de discussion. Axer là-dessus.

Battit LABORDE (Président du Syndicat de préfiguration du PNR) : dans ces associations, il y a une majorité de contemplatifs. Le socle culturel permet de lutter, les valeurs autour de l'Etxe, la terre, la transmission sont des arguments. C'est un travail de terrain.

Solange DEMARCQ EGUIGUREN (CAPB) : je suis tout à fait d'accord sur l'argument des pratiques culturelles. En partant de l'aspect culturel, l'Etxe, les terres, ces tentatives de faire autre chose

peuvent permettre d'amener un argument fort avec nos pratiques culturelles qui ont fait leur preuve.

Patrick ETCHEGARAY (CAPB) : on ne parle pas de la chasse dans la Charte ?

Geneviève Behoteguy (Syndicat PNR Montagne Basque) : oui c'est vrai qu'on ne l'a pas évoqué aujourd'hui mais c'est dans l'axe 1 et dans l'orientation 1.

Michel SETOAIN (CAPB) : la chasse en ce moment, c'est surtout le sanglier.

Stéphan MAURY (CDPB) : La peste porcine arrive en Espagne.

Battit LABORDE (Président du syndicat de préfiguration du PNR) : la chasse est un régulateur.

Stéphan MAURY (CDPB) : sur les chasses traditionnelles, il a des pressions d'associations. C'est hyper sélectif, belle chasse à maintenir. C'est un patrimoine.

Battit LABORDE (Président du Syndicat de préfiguration du PNR) : on part avec un handicap car le bon sens n'est pas diplômé, diplômant. C'est un handicap car on se retrouve avec des gens qui maîtrisent les réseaux, la communication. Tout le monde est admiratif devant la singularité de notre montagne.

Le Président demande s'il y a d'autres interventions avant de soumettre la Charte au vote.

Discussion :

Andde SAINTE MARIE (Région Nouvelle Aquitaine) lit un courrier transmis à Battit LABORDE, Président du Syndicat mixte de préfiguration du PNR (Cf. OJ 1_Courrier Région Nouvelle-Aquitaine).

Stéphan MAURY (CDPB) : Le Président de la région repart pour la LGV. Comment se positionne-t-il sur ça ?

Battit LABORDE (Président du Syndicat de préfiguration du PNR) : on a bien reçu le courrier par mail. Comme vu en Bureau syndical où tu étais, c'est important pour nous d'acter ce travail fait depuis 2014. Des élus ne se représenteront pas, d'autres ne seront pas élus. Jusqu'à preuve du contraire, pas de charte adoptée en v1. Echangé en bureau. Vote v1. Ne va pas dépasser la Garonne.

Andde SAINTE MARIE (Région Nouvelle Aquitaine) : je suppose que la charte sera envoyée à la Région. La Région maintiendra son vote. Et les services et élus devront travailler. Le PNR n'est jamais un long fleuve tranquille. Si on arrive à un accord sur le N de PNR. Vote à la Région. Envoi au CNPN et Etat. Même si accord à la Région, il y aura un avis et une vigueur autre sur le CNPN et la Fédération des PNRs. Je comprends que des élus soient en partance. Je remercie les techniciens de la Région, du Département, de la CAPB et du PNR. On doit s'accorder dans les mois qui viennent sur une écriture de charte qui répondra aux attentes de chacun.

Jacques BARREIX (Vice-Président du syndicat de préfiguration du PNR) : on a reçu ce courrier avec une proposition de délibération le jour de l'envoi des convocations. On avait dit qu'on voulait voter le 12/12. Ça fait 10 ans qu'on est dessus. Beaucoup de réunions, les techniciennes ont beaucoup travaillé. On sait que c'est la v1, qu'elle n'est pas parfaite, mais c'est important. Aujourd'hui

reporter la décision... en janvier on n'aura plus la tête à ça. On a échangé avec Battit, aujourd'hui on maintient le vote. Il nous reste des points à voir. On est dans le dialogue, dès l'instant qu'il y a rencontre, le territoire avance. On est avec nos pratiques dans le N de Nature, Naturel. Lundi on était à Bordeaux, on n'a pas la même vitesse. Des gens sont plus avancés et on a des choses à faire évoluer. On a à apprendre. Aujourd'hui à aller trop vite, il ne faudrait pas produire l'effet inverse. L'important c'est de soumettre au vote. Reporter la délibération ce serait dire que le travail n'est pas accompli.

Andde SAINTE MARIE (Région Nouvelle Aquitaine) : Quand Alain Rousset évoque le N de PNR ce n'est pas un N restrictif. Il faut juste que dans la feuille de route ça aille au-delà des constats et évoquer des pistes concrètes de portage de politiques publiques. Au-delà du vote d'aujourd'hui, on continuera à le travailler.

Jacques BARREIX (Vice-Président du Syndicat de préfiguration du PNR) : la participation a été très importante. Avant que certains élus partent, il faut marquer. 10 ans de travail, 10 ans de réunions. On est partis de loin. Les mots Parc et Naturel, on a fait beaucoup de pédagogie. On sent qu'il n'y a plus de questions sur l'outil. Il y en a qui ont fait l'amalgame et ont voulu mal l'utiliser mais maintenant on est dans la construction et on peut continuer.

Patrick ETCHEGARAY (CAPB) : au départ le P et N faisaient peur, même le R (avec le contexte de réintroduction de l'ours). C'est le courrier d'Alain Rousset ou des élus de la Région ? Surprenant de recevoir ce courrier là aujourd'hui. C'est le Président qui a écrit ?

Solange DEMARCQ EGUIGUREN (CAPB) : 2 points qui suscitent des interrogations. Vous parlez tous de deux choses. Point d'étape pas suffisamment abouti ? Je m'interroge sur le message qu'on envoie avec l'autorité de gestion, la Région. Difficulté de réunir le monde de la montagne. Le fait qu'il n'y ait pas ce vote-là, est-ce que cela fragilise ? Je m'interroge sur ce choix d'une version aboutie quand on n'a pas. Ça peut m'inquiéter le message qu'on envoie mais peut être que je m'inquiète pour rien. J'entends qu'aucune v1 n'a été votée.

Andde SAINTE MARIE (Région Nouvelle Aquitaine) : malgré ce point de fragilité, mon message veut rassurer. Ça arrive avec tous les PNR. C'est jamais un long fleuve tranquille. Un autre sujet pas assez approfondi, c'est la question des doublons avec l'Agglomération et la Région. Pour nous, ça doit être écrit sur la v1.

Pepela MIRANDE (Département des Pyrénées-Atlantiques) : sur le courrier. Je veux rappeler l'origine de cette démarche il y a 11 ans. Deux générations d'élus qui ont travaillé. Un travail énorme qui a été très important. A ce moment, ne pas signer le travail fait par deux générations, en lui donnant la possibilité de faire évoluer par la suite. Adhérer aujourd'hui à une signature qui va évoluer mais qui doit marquer l'histoire dans ce qu'elle a produit. Le PNR c'est un collectif généreux mais qui doit aboutir sur un travail. Je suis un écologiste par nature mais je ne veux pas accepter ce qu'on m'impose mais intégrer. Retarder c'est se donner le bâton, repartir sur une étude plus longue. J'invite à voter pour le travail accompli. On est dans le dialogue.

Battit LABORDE (Président du Syndicat de préfiguration du PNR) : on est sur la version 1. La charte c'est un contrat avec la Région, mais c'est ce que le territoire veut. C'est nous qui vivons ici. On a la légitimité des populations. Ecobuage, sujet très important, prédation. C'est la v1.

Jacques BARREIX (Vice-Président du Syndicat de préfiguration du PNR) : la charte c'est un contrat de ce que le territoire veut, Paris peut donner des orientations, on va en tenir compte mais c'est nous qui vivons ici, les élus ont la légitimité des populations, il est important que les strates au-

dessus, autorités, écoutent le territoire. Je parle aussi au nom des Commissions Syndicales, attention à la prédation, les écobuages, tout ce qui garde la vie dans nos vallées, il faut travailler, il faut discuter.

Andde SAINTE MARIE (Région Nouvelle Aquitaine) : la Région n'est pas une collectivité hors sol. On croit au débat démocratique.

Battit LABORDE (Président du syndicat de préfiguration du PNR) : ce qui nous a animé, ce n'est pas de faire du doublon. L'essence même de ce projet, c'est les techniciennes dédiées. Elles dépassent bien le temps consacré au PNR, techniciennes montagne comme techniciennes des Commissions Syndicales. On a rencontré l'ensemble des services et leurs compétences. Les services de la Région travaillent dessus, le Département travaille dessus. Le fromage c'est elles qui l'ont fait. Travail de recueil. Passer le temps à noter, faire des analyses. Merci pour ce super fromage. Apparemment il faudrait l'améliorer.

Dominique POYDESSUS (CSVO) : [en s'adressant à la Région] avec de la confiture ?

Francis POINEAU (EHLG) : ce qui me désole, c'est cette constance chez les élus de dire quelque chose et de faire son contraire, on nous encourage d'avancer et on nous met un coup de freins. Attention au message qu'on envoie aux citoyens. Ça nourrit des choses plus graves.

Mattin ARHANCET (CAPB) : ça peut créer de la méfiance. Pas besoin de mettre du piment dans le fromage.

Andde SAINTE MARIE (Région Nouvelle Aquitaine) : ce désaccord ne se matérialise pas par un vote contre mais ce désaccord va s'exprimer par une abstention.

Délibération :

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L333-1 à L333-3 et R333-1 à R333-16 ;

VU la validation de l'étude d'opportunité pour la création d'un Parc Naturel Régional en Montagne Basque par Conseil syndical de la Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri en date du 12 juin 2018 ;

VU la validation de l'étude d'opportunité pour la création d'un Parc Naturel Régional en Montagne Basque par Conseil syndical de la Commission Syndicale du Pays de Soule en date du 7 juillet 2018 ;

VU la validation de l'étude d'opportunité pour la création d'un Parc Naturel Régional en Montagne Basque par le Conseil syndical de la Commission Syndicale de la Vallée d'Oztibarre en date du 12 juillet 2018 ;

VU la validation de l'étude d'opportunité pour la création d'un Parc Naturel Régional en Montagne Basque par le Conseil communautaire de l'Agglomération Pays Basque en date du 18 juillet 2018 ;

VU la validation de l'étude d'opportunité pour la création d'un Parc Naturel Régional en Montagne Basque par Conseil syndical de la Commission Syndicale du Pays de Cize en date du 3 août 2018 ;

VU la délibération du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine n° 2018.2455.SP en date du 17 décembre 2018 relative à l'approbation des études d'opportunité et au lancement de la procédure de création du Parc Naturel Régional Montagne Basque et du Parc Naturel Régional Gâtine Poitevine ;

VU l'avis favorable d'opportunité émis par la Préfète de Région après consultation du Conseil National de Protection de la Nature (CNP) et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, en date du 9 septembre 2019 ;

VU les délibérations d'approbation de la création du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional « Montagne Basque » ; d'approbation du projet de statuts du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque ; et d'adhésion au Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque aux côtés de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la CAPB et des cinq commissions syndicales par le Conseil Permanent du Département des Pyrénées-Atlantiques en date du 24 novembre 2023 ;

VU la délibération du Conseil syndical en date du 07 décembre 2023 pour l'adhésion de la Commission Syndicale du Pays de Cize au Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque et l'approbation des statuts et désignation de ses représentants ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 09 décembre 2023 pour l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Pays Basque au Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque. Approbation des statuts et désignation de ses représentants ;

VU les délibérations d'approbation de la création du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional « Montagne Basque » ; d'approbation du projet de statuts du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional « Montagne Basque » ; et d'adhésion au Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional « Montagne Basque » par la Séance plénière du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine en date du 11 décembre 2023 ;

VU la délibération du Conseil syndical en date du 12 décembre 2023 pour l'adhésion de la Commission Syndicale du Bois de Mixe au Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque et l'approbation des statuts et désignation de ses représentants ;

VU la délibération du Conseil syndical en date du 15 décembre 2023 pour l'adhésion de la Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri au Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque et l'approbation des statuts et désignation de ses représentants ;

VU la délibération du Conseil syndical en date du 16 décembre 2023 pour l'adhésion de la Commission Syndicale du Pays de Soule au Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque et l'approbation des statuts et désignation de ses représentants ;

VU la délibération du Conseil syndical en date du 20 décembre 2023 pour l'adhésion de la Commission Syndicale de la Vallée de l'Oztibarre au Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque et l'approbation des statuts et désignation de ses représentants ;

VU la création par arrêté préfectoral n°64-2024-03-14-00003 du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque ;

VU la délibération du Comité syndical du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque en date du 13 décembre 2024 approuvant le diagnostic de territoire actualisé et ses enjeux prioritaires ;

CONSIDÉRANT les différentes conventions de partenariat entre la Région, la Communauté d'Agglomération Pays Basque et l'association Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna pour la création d'un Parc Naturel Régional Montagne Basque ;

CONSIDÉRANT la volonté politique et le soutien technique et financier des membres fondateurs engagés depuis plusieurs années pour la création du Parc Naturel Régional Montagne Basque ;

CONSIDÉRANT l'ensemble de la démarche de concertation et les travaux issus des temps de travaux avec les élu(e)s, les partenaires et les acteurs socio-économiques du territoire ;

CONSIDÉRANT les documents transmis préalablement les 17 novembre 2025 et 4 décembre 2025 aux membres du Comité syndical du Syndicat mixte de préfiguration et constituant le projet de Charte initiale du Parc Naturel Régional Montagne Basque ;

Le Président expose ce qui suit :

L'initiation de la démarche de création du Parc Naturel Régional Montagne Basque remonte à l'année 2014. Les membres du Comité de programmation Leader (composé d'élus et d'acteurs représentants du monde socio-professionnel), recherchaient alors un moyen de structurer et pérenniser leur action de développement durable de la Montagne Basque. Après l'élaboration d'un projet pour le territoire de Montagne et la visite d'autres territoires aux enjeux similaire, il s'est avéré que le Parc Naturel Régional était le label qui répondait le mieux aux enjeux et aux attentes de la Montagne Basque. En 2015, la Région Nouvelle-Aquitaine, autorité compétente en matière de PNR, donne un accord de principe au lancement de la démarche, c'est-à-dire à la préparation du dossier d'opportunité, accord entériné par une délibération du 21 novembre 2016.

Le dossier d'opportunité est un document concerté élaboré en grande majorité au niveau local. Suite à son adoption par la Région Nouvelle-Aquitaine le 17 décembre 2018, une visite d'opportunité a eu lieu en avril 2019 sur le territoire de la Montagne Basque afin de présenter les richesses et les enjeux aux membres de la délégation composée notamment du Conseil National de Protection de la Nature (CNP) et de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France.

L'avis d'opportunité favorable, donné par la Préfète de Région Nouvelle-Aquitaine, en septembre 2019, a permis de poursuivre la procédure de création de ce nouveau Parc Naturel Régional.

La période 2020-2021, année de renouvellement des équipes municipales, a été marquée par la pandémie de COVID. Cette crise sanitaire a bouleversé les méthodes de travail et de concertation et a impacté significativement le planning prévisionnel.

L'année 2022 a été consacrée à l'information sur le projet et la démarche Parc Naturel Régional aux nouvelles équipes municipales installées. L'année 2023 a centré son action sur la structuration de la gouvernance après un travail conséquent pour la création du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque. Également en 2023, l'actualisation du diagnostic de territoire a été lancée localement en concertation technique et politique, comprenant un inventaire du patrimoine, un focus paysage, une analyse des enjeux environnementaux, culturels, sociaux et économiques du territoire.

Les travaux sur la future Charte ont permis de faire réfléchir les élu(e)s au futur souhaité pour la Montagne Basque à l'horizon 2040-2045. Un premier temps de travail sur la stratégie a ainsi débuté lors de la définition des enjeux prioritaires réalisée dans le cadre de 4 ateliers participatifs en 2024.

La proposition de rédaction des axes, des orientations et des mesures (architecture de la Charte) a été portée par l'équipe du Syndicat mixte sur la base des enjeux priorités (en concertation avec les élus). Les dispositions et les sous-dispositions ont été proposées par les structures techniques du territoire amendées par la parole d'habitants et des futurs signataires. L'Etat, la Région, le Département, la Communauté d'Agglomération et les Commissions Syndicales se sont ensuite mobilisés pour rédiger des « engagements », c'est-à-dire comment chacune de ces structures s'engage à répondre aux objectifs de la Charte au travers de ses compétences.

Le projet de Charte a ainsi été présenté, partagé, débattu et travaillé tout au long de son avancée par le Bureau et le Comité syndical : formulation, terminologie, Plan de Parc, identification des mesures phares et des dispositions prioritaires, etc.

Le dossier transmis à la Région pour avis et saisie de l'Etat en vue de l'avis du Préfet de Région est composé des études préalables, du projet de Charte et de ses annexes et d'une note sur la façon dont ont été prises en compte les observations formulées dans l'avis d'opportunité datant de 2019.

Cette phase d'avis du Préfet de Région donnera lieu à une consultation des services déconcentrés de l'Etat, du CNPN et de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France. Les phases suivantes dans la procédure de classement concerneront l'avis de l'autorité environnementale, l'enquête publique, l'examen final de l'Etat puis la phase de consultation des collectivités territoriales envisagée pour 2028.

La stratégie du projet de Charte initiale vise à valoriser, reconnaître et conforter le lien étroit entre l'action quotidienne des femmes et des hommes qui vivent, habitent et travaillent en Montagne Basque (rôle clé du pastoralisme, dynamisme des villages, culture vivante, lien social, vitalité économique) et l'environnement (une biodiversité riche mais fragile, une mosaïque de paysages ouverts/fermés, entretenus, un cadre de vie privilégié, etc.). On parle du triptyque Homme - Nature-Culture, réelle carte d'identité de la Montagne Basque auquel s'ajoute la force du collectif par-delà les frontières. C'est pourquoi le Parc Naturel Régional, au travers de sa Charte, ambitionne de :

- AXE 1 : Protéger et transmettre les activités mères (agriculture, sylviculture et chasse) garantes de la mosaïque paysagère en Montagne Basque ;
- AXE 2 : Protéger les écosystèmes et les ressources naturelles notamment celles façonnées par les activités humaines ;
- AXE 3 : Renforcer la vitalité économique et culturelle des villages de la Montagne Basque ;
- AXE 4 : Poursuivre « le Faire et le Vivre-Ensemble » afin de garantir l'avenir de la Montagne Basque en coopération avec ses voisins.

VU ce qui précède,

Le Comité syndical, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

ADOpte le projet de Charte initiale du Parc naturel régional Montagne Basque ;

Autorise le Président à transmettre ce projet de Charte à la Région Nouvelle-Aquitaine en vue de la sollicitation de l'avis du Préfet de Région.

La délibération n° 2025-15 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 18 (soit 134 voix)

Contre : 0 voix

Abstention : 2 (soit 40 voix) : Andde SAINTE-MARIE, Emilie DUTOYA (procuration donnée à Andde SAINTE-MARIE)

11 h : Départ de M. Henry INCHAUSPE et de M. Sébastien IHIDOY

OJ N° 3 : Décisions du Bureau syndical (information)

Le Vice-Président informe que le bureau syndical s'est réuni le 06 novembre 2025, et a approuvé le compte rendu du bureau syndical du 26 septembre 2025. Les points à l'ordre du jour du 26 septembre sont précisés dans le document ci-annexé.

Le Vice-Président informe que le Bureau syndical s'est à nouveau réuni le 25 novembre 2025 et a approuvé le compte rendu du bureau syndical du 6 novembre 2025. Les points à l'ordre du jour du 06 novembre sont précisés dans le document ci-annexé.

OJ N° 4 : Débat d'orientations budgétaires 2026 (soumis à délibération)

Contexte :

Les objectifs du débat d'orientations budgétaires :

- Informer le Comité syndical sur l'évolution de la situation financière du Syndicat mixte,
- Préfigurer les priorités qui seront affichées dans le budget primitif (priorités en lien avec l'objet, les missions du Syndicat mixte),
- Eclairer vos choix.

Dans son contenu, il présente la situation économique et financière de la structure, les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution de la structure et la gestion de la dette.

Il est présenté un rappel des dépenses et recettes de fonctionnement du budget 2025 ainsi que le prévisionnel des engagements au 31 décembre 2025, l'exercice étant encore en cours à la date du Comité Syndical du 12 décembre 2025.

Concernant les dépenses :

- Les charges de personnel concernent le personnel mis à disposition par la Communauté d'Agglomération du Pays Basque et les Commissions Syndicales, ainsi que le recours aux services supports,
- La faible consommation des charges à caractère général s'explique principalement par :
 - Un marché de communication à hauteur de 80 000 € qui a été notifié en octobre dernier et dont les dépenses ne seront engagées qu'à compter de 2026 et dont le montant sera reporté ;
 - La prestation de maquettage à hauteur de 30 000 € qui sera réalisée en 2026

Concernant les recettes :

- Toutes les recettes de fonctionnement ont été perçues sauf une subvention de la Région, votée le 18 novembre 2024, dont l'éligibilité des dépenses court jusqu'au 31 décembre 2025 et sera donc soldé en 2026.

L'excédent prévisionnel attendu est d'environ 151 628,90 € avec 110 000 € prévus sur les deux prestations citées précédemment.

La proposition de budget 2026 reprend les grandes lignes du budget 2025 en lien avec son programme d'actions durant la période de préfiguration :

- 1^{ère} action : Informer et communiquer sur la démarche et ses étapes à l'ensemble des élus et forces vives du territoire ;
- 2^{ème} action : Poursuivre la procédure de classement et le circuit de validation administrative de la Charte ;

- 3^{ème} action : Poursuivre la construction des instances du Syndicat mixte ;
- 4^{ème} action : Animer la gestion courante et administrative du Syndicat mixte de préfiguration
- 5^{ème} action : Déployer l'action de préfiguration du Parc Naturel Régional « Montagne Respect ».

Les principales dépenses proposées en lien avec les actions sont les suivantes :

Les dépenses courantes ne connaîtront pas de mouvement significatif en 2026. Toutefois, des éléments sont à prendre en considération :

- Le report d'un montant de 80 000 € d'un marché de communication prévu sur 3 ans, la notification ayant eu lieu en octobre 2025 ;
- Le lancement d'une évaluation environnementale nécessitant de prévoir un budget de 40 000 € ;
- L'actualisation du Plan de Parc pour lequel un budget de 10 000 € sera prévu ;
- Le report du maquetage et de l'impression en quelques exemplaires de la première version de la Charte et de ses annexes nécessitant de prévoir un budget de 30 000 € ;
- L'ouverture d'une ligne en section d'investissement pour l'acquisition de petit matériel ;
- La poursuite de l'action de préfiguration Montagne Respect pour un budget de 109 250 €.

Les dépenses en personnel représentent le poste budgétaire le plus important du budget :

L'équipe technique du Parc est composée actuellement de 7 agents mis à disposition via des conventions, sur une quotité de temps totale équivalente à 3,7 équivalents temps pleins (ETP).

Les recettes envisagées à ce stade :

- La participation des membres fondateurs devrait se maintenir au niveau actuel car le montant global de dépenses de fonctionnement est maintenu entre 2025 et 2026 tel que demandé par les membres du Bureau syndical. Cette cotisation statutaire porte sur les actions 1 à 4 du programme 2026 ;
- La subvention de la Région Nouvelle Aquitaine qui porte sur les actions 2024/2025 et qui soldée en 2026 ;
- La nécessité d'obtenir une subvention de la Région Nouvelle Aquitaine qui correspond à minima à celle obtenue en 2025 et pourra être mobilisable sur l'action de préfiguration ;
- Des subventions seront sollicitées prioritairement auprès de l'Europe (FEDER) et des membres fondateurs du Syndicat, pour un montant total recherché de 109 250 €, et ce afin de financer l'action de préfiguration du PNR « Montagne Respect » (5^{ème} action du programme).

Le Président ouvre le débat.

Débat :

Francis POINEAU (EHLG) : SCoT / PNR, qui prime ?

Xabina ITURBURUA (Syndicat de préfiguration PNR) : Dans la hiérarchie des normes la charte est considérée comme supra, au SCoT et au PLUi. La charte du PNR s'impose au SCOT, qui s'impose aux PLUi. Pour que les différents documents soient bien en cohérence et au vu de leur calendrier

de construction concomitant, les techniciens des trois démarches ont suivi l'ensemble des sujets pour être sûr que les documents soient cohérents et concordants.

Etant donné que les démarches sont en cours, les techniciens du SCoT et du PLUi ont participé à l'élaboration de la charte et inversement. Nous avons également participé en répondant par courrier au SCoT (discuté dans un précédent Comité syndical) et nous avons veillé à faire remonter les enjeux prioritaires sur le PLUi en termes de bâti agricole, sur les estives notamment. En complément, via ses actions, le PNR peut être un levier opérationnel du SCOT et du PLUi.

Délibération

Le Président informe que la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités et autres établissements publics et doit se tenir dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget primitif. Il s'agit d'une étape essentielle du cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Le débat vise notamment à préfigurer les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et à informer le Comité syndical sur l'évolution de la situation financière du Syndicat mixte. Il doit faire l'objet d'une délibération distincte de celle du budget primitif. Le DOB permet de définir les grandes orientations du budget à venir.

Il s'agit d'informer les élus sur la situation économique et financière de la structure afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Aussi, en vertu des articles L 2312-1 et L 5217-10-4 du CGCT, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) élaboré par le Président. Il constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2026 du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque. Le ROB est un document obligatoire et essentiel qui permet :

- de rendre compte de la gestion de la structure (analyse rétrospective) ;
- et de proposer les orientations principales de l'exercice à venir.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-1 et L. 5217-10-4 ;

VU le règlement budgétaire et financier du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque, approuvé par délibération du Comité syndical en date du 12 juin 2024 ;

VU le rapport sur les orientations budgétaires 2026, annexé à la délibération ;

Le Comité syndical, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

ACTE la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque dans le cadre du Comité syndical du 12 décembre 2025 ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

La délibération n° 2025-16 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 18 (soit 134 voix)

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

OJ N° 5 : Sollicitation de subventions pour l'action « Montagne, Respect ! » 2026 (soumis à délibération)

En 2010, 100 participants du milieu institutionnel, professionnel et associatif, tous représentant des activités se développant en Montagne Basque, ont accompagné EHMEB (association des quatre Commissions syndicales à vocation pastorale) dans la construction du socle de base du Guide des bonnes pratiques de la montagne basque. Ce guide comporte des éléments de cadrage, de réglementation, des outils de gestion, d'information, de recommandations, etc. sur la gestion et les activités en montagne. Il se veut être un outil pour les gestionnaires, un outil au service de la sensibilisation des usagers de la montagne. Pour parvenir à diffuser ces messages, de nombreux outils de communication ont été réalisés : vidéo de présentation d'activités, signalétique, feuillets, stands, animations et sensibilisation lors d'évènements...

Face à la montée en puissance des conflits d'usage depuis la période post Covid et au manque de connaissance des « codes » de la montagne de la part des usagers, l'animation de la démarche reste prégnante sur le territoire. Renommée « Montagne... Respect ! », elle s'adresse à tous les publics : locaux, visiteurs, jeunes publics, professionnels, gestionnaires d'estive, etc.

Jusqu'en 2023, cette démarche a été portée administrativement successivement par l'association EHMEB puis par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, pour le compte de son territoire de montagne, soit 111 communes classées en zone montagne et/ou massif.

Avec l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat mixte de préfiguration du PNR Montagne Basque en mars 2024, l'action Montagne Respect est désormais portée par ce dernier depuis 2025. C'est la première action de préfiguration du PNR Montagne Basque. Elle s'inscrit dans la continuité du travail engagé depuis 2020 et illustre la future mission d'accueil, d'éducation, de sensibilisation et d'information du PNR.

Pour l'année 2026, le déploiement de l'action Montagne Respect se profile comme suit :

1. Actions à destination du grand public :
 - Volet 1 : Médiation humaine en Montagne Basque
 - Volet 2 : Sensibilisation scolaires et public jeune
 - Volet 3 : Actions de communication autour de la notion « Montagne... Respect ! »
2. Actions à destination des gestionnaires :
 - Volet 4 : Accompagnement juridique
3. Coordination et pilotage technique :
 - Volet 5 : Animation générale de la démarche, mutualisation et partage

L'animation de la démarche repose sur 0,75 Equivalent Temps Plein (ETP), répartis entre trois animatrices en charge de son suivi, ainsi que sur des prestations, notamment pour la communication et la médiation.

Le suivi politique de la démarche s'opère par le Bureau et le Comité syndical, avec un élu référent.

Le suivi technique partenarial est réalisé au travers des groupes de travail thématiques en lien avec chacun des volets qui se sont réunis au cours des mois de septembre et d'octobre pour construire le programme de 2026.

Une cellule technique regroupant l'Office de Tourisme Pays Basque (OTPB), le Département des Pyrénées-Atlantiques, l'Agence de Développement Touristique (ADT), les associations foncières pastorales (AFP) et la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques pilote et suit ces groupes de travail.

Afin de poursuivre l'animation de la démarche en 2026, le coût total prévisionnel est de 109 250,00 €.

Il est proposé de solliciter les subventions prévisionnelles suivantes :

- 55 595,00 € auprès du FEDER,
- 22 000,00 € auprès de la région Nouvelle-Aquitaine,
- 30 000,00 € auprès de la CAPB,
- et 1 655,00 € auprès d'EHMEB.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

Dépenses prévisionnelles	Montant TTC	Subventions sollicitées		Montant TTC
Prestations	63 250,00 €			
Outils de communication	1 550,00 €			
Campagne de communication	30 000,00 €	FEDER	51%	55 595,00 €
Campagne de médiation	13 000,00 €	Région	20 %	22 000,00 €
Actions auprès du public jeune	8 700,00 €			
Appui juridique	10 000,00 €	CAPB	27 %	30 000,00 €
Salaires et charges	43 000,00 €	EHMEB	2 %	1 655,00 €
0,75 ETP réparti sur 3 personnes : - animation				
Coûts indirects	3 000,00 €			
Total	109 250,00 €	Total	100%	109 250,00 €

Discussion : /

Le Comité syndical, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel relatif à l'animation, en 2026, de la démarche « Montagne, respect ! » ;

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financiers et à signer tout document relatif aux demandes de subventions.

La délibération n° 2025-17 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 18 (soit 134 voix)

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

OJ N° 6 : Points divers

Prochain comité syndical :

- 13 février 2026 : vote du budget 2026 ;
- Mai / juin 2026, installation du nouveau comité syndical.

Messieurs Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE et Jacques BARREIX remercient les membres, lèvent la séance à 11h25 et invitent au pot de l'amitié.

Le Président,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Jean-Baptiste LABORDE

Le Secrétaire de séance,

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a prominent 'F' and 'E' and a long horizontal stroke at the bottom.

Fabien ESCALIERE